

# L'îlot sud confirme ses «tours»

**MORGES** Un architecte local remporte le concours mis sur pied pour dessiner la dernière pièce du puzzle de Morges Gare-Sud.

MARTINE ROCHAT  
martine.rochat@lacote.ch

Le processus de métamorphose du secteur de la gare est en route. Un mois après l'annonce, par les CFF, du début au 1<sup>er</sup> février 2017 du chantier du quartier Les Halles, l'UBS, propriétaire de l'autre moitié du périmètre du PPA Morges Gare-Sud, publie à son tour les résultats du concours d'architecture initié pour l'îlot sud.

«Le Central», c'est le nom du projet gagnant, retenu sur six au total par un jury présidé par Martin Steinmann, professeur EPF. Sa conception est le fruit d'un partenariat entre les bureaux morgien Fehlmann Architectes et genevois Magiza SA, et la société générale Implenia SA.

## Une altitude inférieure à celle de la tour du Moulin

«Le Central», en référence bien évidemment à la rue du même nom qui, avec l'artère et la place de la Gare, encadre la parcelle de près de 3600 m<sup>2</sup>, sur

## ACHÈVEMENT PLANIFIÉ POUR L'AUTOMNE 2020

Selon la planification privilégiée par les maîtres d'œuvre, le processus de demande et d'obtention du permis de construire devrait se dérouler au cours du premier semestre 2017, en préambule au démarrage du chantier au mois d'octobre suivant. Les travaux débiteront concrètement par la démolition des immeubles qui occupent actuellement le site, avant la reconstruction. Période d'achèvement: automne 2020. ◉

laquelle se dressera le quartier de demain. Coût: 90 millions de francs. Avec deux éléments émergents, de 36 et 50 mètres, pour 11 et 16 étages – comparés aux 57 mètres (18 étages plus rez) de la tour du Moulin – la partie nord du projet, côté place de la Gare, sera dévolue essentiellement aux bureaux et aux commerces, permettant la création de 400 postes de travail. Les 160 appartements à louer, dont un tiers à loyer modéré, du deux pièces et demie au cinq pièces et demie, accueilleront quelques 600 personnes. Pour rappel, la population morgienne a enregistré l'arrivée de son 16 000<sup>e</sup> habitant le mois dernier.

## Une esthétique pensée avec un soin extrême

Les 160 appartements à construire (70% des surfaces de planchers) remplaceront, pour le mieux, les 76 existants, dans des bâtisses vieillottes. L'esthétique a été pensée avec un soin extrême. Des loggias partout garantiront, en effet, une vue imprenable. Les gagnants ont accordé, par ailleurs, une importance particulière à la cour intérieure. Bien arborée, celle-ci se veut une oasis au cœur de la ville. Dans un esprit de dévelop-



Avec ses deux éléments émergents de 11 et 16 étages, soit 36 et 50 mètres, côté place de la Gare, une partie du projet conçu par le bureau morgien Fehlmann Architectes, vainqueur du concours. NIGHTNURSE\_IMAGES\_GMBH

pement durable, les toits seront végétalisés ou dotés de panneaux photovoltaïques pour l'approvisionnement énergétique. Associé avec son père Claude Fehlmann, une figure bien connue de l'architecture morgienne, Serge Fehlmann se réjouit d'être honoré. «Nous avons une grande chance. C'est extraordinaire. Nous avons travaillé avec tellement de cœur pour obtenir ce résultat.» ◉

**INFO+**  
Informations complémentaires  
Les divers travaux sont exposés du 2 au 9 décembre (sauf dimanche 4), 11-17h, Sablon 12. Ouvert au public.



La cour intérieure, très arborée, donne l'accès aux appartements.



Une vue intérieure de l'un des 160 logements inclus dans le projet.

«Le Central est la pièce qui manquait dans le puzzle du quartier.»



ERIC ZÜGER  
MUNICIPAL CHARGÉ DE L'URBANISME.

## Les autorités répondent aux opposants

**MORGES** La Municipalité souhaite lever les oppositions au PPA Parc des Sports. Elle y répond dans son préavis.

Le préavis concernant le Plan partiel d'affectation Parc des Sports sera présenté mercredi au Conseil communal. La mise à l'enquête publique qui s'est tenue du 18 juin au 17 juillet 2016 a suscité une observation et cinq oppositions. La Municipalité apporte ses réponses et propose aux conseillers communaux de les lever.

### Impact environnemental

Parmi les éléments relevés, l'impact environnemental de ce projet au volume jugé «imposant» a été mentionné à plusieurs reprises. La Municipalité répond à cela que «La taille maximum du centre aquatique est limitée à 60 000 m<sup>2</sup>, et que le périmètre constructible permet une grande souplesse et qualité d'implantation.» Il est rappelé que le programme de centre aquati-

que n'est pas complètement connu et que le PPA vise uniquement à définir un périmètre maximal de construction. L'association Pro Natura a aussi exprimé sa crainte concernant le choix d'une mise en relation artificielle avec l'eau du lac. Point auquel les municipaux précisent que «le PPA est un plan d'affectation, non pas un projet d'aménagement du parc et que le traitement des rives sera traité dans un second temps.» Le Morgien Egon Loehlé s'est aussi inquiété de l'impact qu'aura le projet sur l'allée d'arbres des anciennes rives du lac. Sur ce point, il est souligné dans le préavis qu'elle pourra être préservée.

La question de l'augmentation du trafic au niveau du chemin du Bochet et des nuisances (sonores et atmosphériques) qui en découleront a aussi inquiété plusieurs personnes. La Municipalité explique à ce sujet que «la trémie (rampe d'accès) du futur parking souterrain se trouve dans le prolongement de la promenade du Petit-Bois et non pas dans l'axe du chemin du

Bochet», car cette variante a été écartée. Elle ajoute que l'abandon du projet d'un giratoire au Bochet va dans le sens d'une tranquillisation du secteur.

### Pesée d'intérêts

L'Association pour la sauvegarde de Morges a aussi souligné que les bâtiments de la piscine actuelle ont reçu la note de 4 (pour «objet bien intégré») sur 7 au recensement architectural du canton. Suite à une discussion avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (Sipal), la Municipalité déclare que ceux-ci pourront être conservés ou démolis, mais que le périmètre élargi laisse la possibilité de les préserver. Pour terminer, la Régie Bernard Nicod, représentant de la PPE La Capitainerie, s'est opposé à la création d'une zone d'activités touristique. Les autorités répondent que leur décision émane d'une pesée d'intérêts entre le maintien d'un camping et la volonté d'offrir un parc pour la détente et de loisirs à la population morgienne. ◉ SL

## TOLOCHENAZ 24 panneaux pour le calendrier

Le comité de «Tolochenaz vous souhaite» a finalement réussi à avoir vingt-quatre panneaux pour son calendrier de l'aveut. Ils ont été créés par des habitants et seront affichés dans le village. Les premières créations sont à découvrir aujourd'hui de 17h30 à 19h30 à la Vie d'Ici, à Tolochenaz. ◉ SL

## MÉMENTO

### ÉCHANDENS Soirée cubaine au caveau du château

L'ambiance aura des airs de La Havane ce soir au caveau du château d'Echandens, avec le groupe Los Ratones. Celui-ci invitera le public à découvrir ou redécouvrir les mélodies de Compay Segundo, dont le tube mondial «Chan-Chan». ◉ MR  
Ve 2 déc. 20h30

## MORGES Appui municipal au salon Divinum

Prochainement, la Municipalité de Morges soumettra au vote du Conseil communal un objet qui lui tient particulièrement à cœur. En effet, le délibérant souhaite octroyer, pour une durée de trois ans, un soutien financier de 50 000 francs au futur salon des vins, Divinum. Ce montant représente 6% du budget 2017 de la manifestation, qui s'élève ainsi à 600 000 francs. «L'octroi d'une aide financière serait une reconnaissance légitime par la Ville pour ce que lui rapporte cette manifestation sur le plan touristique, médiatique et économique», a souligné la Municipalité. En plus d'un soutien financier direct, la Ville de Morges propose de prendre à sa charge quelques suppléments matériels, tels que la pose de barrières vaubans, réservées à la signalisation.

Comme son prédécesseur Arvinis, Divinum a pour ambition de promouvoir une certaine d'exposants présentant des vins de différentes régions de Suisse, de France et d'Italie.

Depuis le début de l'aventure, la manifestation peut compter sur le soutien de l'Association des Vins de Morges et de l'Association des Vins de La Côte, qui, chacune, offrent un soutien financier de 16 000 francs. En complément, l'organisateur, Chassot Concept SA, a l'intention de déposer une demande d'aide financière à l'Association de communes Cossonay-Morges-Aubonne (Arcam), en vertu de la loi sur l'appui au développement économique. Environ 20 000 visiteurs sont attendus sur les six jours de la manifestation, qui aura lieu sous tente au Parc des Sports du 5 au 10 avril 2017. ◉ SZU



Richard Chassot, organisateur de Divinum. ARCH. LA CÔTE

PUBLICITÉ

Visuels autocollants

**T**

**l'Atelier de la Lettre**

patrick TIÈCHE Nyon

022 361 73 07

atelierdelalettre.ch



Le professeur Jean-Luc Rhenter, directeur du Centre de chirurgie orthopédique traumatologique et sportive de Suisse romande, vous convie à la conférence publique

### Le genou en 2016: traumatisme - prévention - traitement



Le mercredi 7 décembre 2016 au Mandarin Oriental, quai Turrettini 1, 1201 Genève

18h30 Accueil - 19h Conférence - 20h Cocktail dînatoire

Sur inscription uniquement: 022 544 03 81 ou rhentersurjoint@genolier.net